

La flûte

VOLUME 75, N° 1, HIVER 2019

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

📷 **Caméras portatives**

Partie remise ?



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications:
40011308

Partie remise ?

L'évolution technologique n'arrête jamais et les outils doivent périodiquement être modernisés. Mais avant de dépenser un quart de milliard de dollars en une décennie sur des caméras, vaut mieux être certain de son coup... Montréal est la dernière des trois plus grandes villes canadiennes qui, après un projet pilote d'importance, décide de ne pas procéder. Le dossier est-il clos pour autant ?

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	8
Les caméras portatives	
Recherche et communications	12
Renouvellement de l'entente de tarifs juridiques	
Relations de travail	14
John Do le citoyen et John Do le policier ...	
Services aux membres	16
Assurance voyage : zones à risques à éviter	
Prévention et relations avec les membres	18
En as-tu vraiment besoin?	
SST	20
L'application en tout temps de pratiques de base en prévention des risques infectieux	
Chronique juridique	22
Les congés sociaux à l'occasion du décès d'un parent	
Association athlétique et sportive	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	28
Symphonie vocale	30
Au musée de la police	34
Vie spirituelle	41
Décès	44
Nouvelles de l'APPRM	47

52^e édition de la Journée Fèves au lard : livraison de plus de 17 000 repas chauds

Le 12 octobre dernier, environ **huit tonnes métriques de binnes** ont été livrées par les policiers et policières de Montréal sous forme de repas chauds avec accompagnements. Des profits atteignant les 80 000 \$ sont redistribués à des organismes qui, pour la grande majorité, offrent des services de première ligne à des gens qui en ont besoin par le biais d'organismes qui sont reconnus par les policiers et policières de quartier pour leur dynamisme et leur utilité. La journée Fèves au lard est essentiellement une activité qui démontre la solidarité des policiers et policières de Montréal avec les plus démunis de notre société.

Les dépenses encourues par cette activité sont grandement réduites grâce à la générosité des commanditaires suivants : Fèves au lard L'Héritage, les Boulangeries Weston, la Boulangerie Gadoua, Location Légaré, Polar Plastique, Suncor, Emballages Kruger, Couche-Tard ainsi que la Caisse Desjardins des policiers et policières.

Cette activité de la Fraternité des policiers et policières de Montréal a comme président d'honneur le commentateur sportif bien connu Rodger Brulotte, et ce, depuis dix-neuf ans!



Dans l'ordre habituel : le président de la Fraternité, Yves Francoeur, l'inspecteur-chef François Leblanc, le président d'honneur des Fèves au lard, Rodger Brulotte, les agentes Marie-Ève Lépine et Nathalie Grenier, du PDQ 16, madame Isabelle Melançon, députée de Verdun, monsieur Richard Langlais de l'entreprise Aux Pours Délices, la lieutenant Caroline Alarie ainsi que le commandant Yves Larocque, tous deux du PDQ 16 également.



Dans l'ordre habituel : le ministre du Patrimoine canadien, monsieur Pablo Rodriguez, madame Desneiges Morin de la Résidence Cité Rive ainsi que les agentes sociocommunitaires Audrey Ferron et Karine Parent.



Les jeunes leaders de l'école secondaire Jean-Grou, qui apportent leur précieuse collaboration à l'évènement.

Le Noël de nos enfants

Cette année, 640 familles ont participé à notre fête de Noël! Ainsi, plus de 1000 enfants ont pu recevoir un cadeau directement des mains du Père Noël! Merci à toutes ces familles de participer à cet événement important, dans le cœur de tous et chacun!



L'équipe de bénévoles: Antoine Fréchette, Danny Lagarde, Steeve Ouimet, Pierre Juteau, Alain Bernier et Laurent Lisio.

Collecte de sang de la Fraternité

Le 1^{er} novembre dernier, ce sont 75 donneurs qui ont participé à la collecte de sang. Notre équipe de bénévoles, coordonnée par Pierre Juteau, a soutenu Héma-Québec avec efficacité. Merci aux policiers et policières retraités France Gilbert, Denis Leclerc, Lise Lirette et Robert Riffon ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'APPR, Claudette Boileau, Dominique Boucher, Alain Boyer, Ronald Ladouceur et Jean Riopel.



Emmanuel Anglade de la division Relations médias, entouré des bénévoles.



Nos trois donneurs, Gilles Lafrance, policier retraité et les agents Nathalie Legros et Pierre Boudreau. À l'arrière-plan, de gauche à droite: Pierre Juteau, France Gilbert, Emmanuel Anglade, Éric Comeau, Claudette Boileau, Pierre Thibault, Denis Leclerc et Robert Riffon.

Pitch

C'est le 8 novembre dernier que 183 joueurs (58 policiers actifs et 125 retraités) ont participé au tournoi annuel de pitch de la Fraternité. D'heureux joueurs qui sont encore cette année repartis avec... une dinde! Parce que les traditions, ça n'a pas de prix!



Les champions du tournoi: Tony Cardazi et Richard Prud'homme



Gagnants catégorie consolation: Pierre Rousseau et Gilbert Archambault



Les finalistes catégorie champion: Yves Leclerc et Robert Thibeault



Les finalistes catégorie consolation: Guy Aubin et Pierre Brisebois



Les caméras portatives : partie remise ?

Nous n'avons jamais été contre les caméras personnelles pour les policiers et policières. Nous nous sommes d'ailleurs déjà montrés favorables au principe en avançant que ces caméras pourraient remettre les pendules à l'heure, notamment lorsqu'un segment de film dont le contexte est totalement absent tourne en boucle dans les médias et donne une fausse impression d'une situation.





Président Yves Francoeur

D'une part, les paramètres permettant de relâcher un tel vidéo ne sont pas clairs et la situation ne s'est pas présentée lors du projet pilote. D'autre part, le projet a dévoilé une pluralité d'effets auxquels il importe de s'attarder car les coûts sont élevés et la Fraternité, au courant de la dernière décennie, a dû âprement se battre pour que les budgets du SPVM restent à niveau. Le projet pilote anticipait la nécessité d'ajouter 4% au budget du SPVM pour financer un déploiement généralisé. La Fraternité retient donc qu'indépendamment de la technologie qui sera adoptée un jour, le cas échéant, et du moment choisi, toujours le cas échéant, le budget d'implantation et d'opération devra nécessairement venir en totalité de budgets additionnels car les besoins en matière de sécurité publique à Montréal sont incompressibles. Pour l'avenir prévisible, l'Administration municipale a décidé de ne pas aller de l'avant. Un jour toutefois, le pas sera vraisemblablement franchi et il faudra se rappeler de ce qui suit.

Nous étions favorables au projet pilote ayant permis de tester les caméras personnelles sur 78 patrouilleurs de mai 2016 à avril 2017. Le rapport a été rendu public à la fin du mois de janvier dernier et une synthèse est disponible en ligne alors nous ne le résumerons pas ici. Disons simplement que le port de la caméra

n'a pas entraîné de baisses significatives des plaintes des citoyens, des cas d'usage de la force, des actes de violence, des blessures ou des actes d'entrave envers les policiers.

Nos membres ayant participé au projet pilote ont par contre estimé que les exigences entourant la nécessité de visionner les vidéos après avoir rédigé leur rapport pour ensuite rédiger un rapport complémentaire leur faisaient perdre du temps de patrouille. Si ce n'était de ce *dommage collatéral* ils se montreraient favorables à leur implantation élargie. Car il faut bien noter que chez les patrouilleurs, le rapport témoigne d'une moyenne de 34 minutes de travail administratif supplémentaire pour une infraction criminelle. Il faut également noter que ça n'inclut pas la cour. Pour les enquêteurs, on parle de 25 minutes de plus. Sans compter les délais et les coûts associés à la transmission et à la divulgation de la preuve alors que l'arrimage technologique avec les tribunaux n'est pas au rendez-vous. Graver et transporter physiquement des DVD, ça ne fait pas très 2019... C'est un peu comme avoir une voiture électrique et la charger avec une génératrice...

Il est déjà documenté que les contraintes procédurales qui s'accumulent depuis des décennies ont comme effet de diminuer le temps de patrouille au profit de la paperasse.



Paroles de président

La Fraternité a récemment reçu un rapport sur plusieurs sujets qu'elle a commandé à une équipe de criminologues. On peut notamment y lire ce qui suit sous la plume du chercheur Rémi Boivin :

Des chercheurs des universités Simon-Fraser (...) ont offert une analyse très poussée du travail des policiers de la Gendarmerie Royale du Canada en Colombie-Britannique, basée sur plusieurs sources de données complémentaires incluant une analyse documentaire de dossiers, des entrevues de groupe avec d'anciens policiers et une analyse des données d'appels reçus sur une période de 30 années (Malm et al. 2005). Ils ont démontré que depuis les années 1970 la police a connu plusieurs changements technologiques nécessitant à chaque fois une période d'ajustements et d'apprentissage, ainsi qu'une augmentation de la charge administrative. Selon leurs estimations, les policiers des années 1970 passaient environ 1 h 30 par quart de travail à ces tâches, tandis que le policier moyen des années 2000 passait environ 40% de son temps (environ quatre heures par quart) à rédiger des rapports et à compléter des formulaires. Les auteurs soulignent aussi que l'environnement légal dans lequel évoluent les policiers s'est grandement complexifié, entre autres en raison de la décision R. v. Stinchcombe [1991] 3 S.C.R. 326 qui a exigé que les policiers transmettent à la défense des copies de tous les documents pertinents. À noter que leur analyse n'inclut pas l'arrêt Jordan, qui est susceptible d'avoir des effets importants sur le travail policier, même si la décision est trop récente (8 juillet 2016) pour avoir fait l'objet d'analyses d'impact approfondies. Malm et ses collègues reconnaissent qu'une partie de l'augmentation des effectifs policiers s'explique simplement par l'augmentation de la population de Colombie-Britannique, mais suggèrent que les changements légaux et technologiques ont eu un impact considérable sur la charge de travail des policiers, un impact qui aurait été supérieur à l'augmentation des budgets alloués à la GRC pour la même période. (...)

À la lumière de ce qui précède, on comprend que les résultats du projet pilote décrivent une réalité qui s'inscrit dans une tendance à la hausse de la lourdeur administrative pour les policiers et policières. Ainsi, le SPVM estime-t-il qu'un déploiement généralisé des caméras en première ligne aurait nécessité 202 années-personnes additionnelles... et environ 25 M\$ de plus par année au budget du SPVM. On parle donc de quelques centaines de millions sur une décennie et d'une augmentation sensible des effectifs pour, imagine-t-on, maintenir le même niveau de service. La Ville a donc refusé d'aller de l'avant.

En effet, plusieurs questions se posent compte tenu de l'arrivée prochaine de technologies mieux intégrées et plus automatisées incluant les fonctions du walkie-talkie. Il importe de s'assurer que la migration vers une technologie se fasse pour les bonnes raisons, de la bonne façon, au bon moment et soit à l'origine d'une synergie avec les autres composantes du système et non pas d'un alourdissement coûteux et inefficace.

Avec des charges administratives alourdies, des tribunaux loin d'être prêts et la rareté des fonds, la prudence était de mise et l'erreur n'était pas une option. Mais compte tenu de l'évolution des TI, du développement de l'intelligence artificielle ainsi que de l'amélioration technique d'appareil intégrant plusieurs fonctions, n'est-ce que partie remise ? Poser la question, c'est un peu y répondre.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Renouvellement de l'entente de tarifs juridiques négociée par la Fraternité au bénéfice de ses membres





Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

En 2016, la Fraternité a négocié une entente s'adressant à ses **membres actifs et retraités** ainsi qu'à leur **époux ou conjoint** (avec lequel ou laquelle le ou la membre vit maritalement depuis au moins un an). Nous sommes heureux de vous annoncer que cette entente est renouvelée pour une période se terminant le 30 novembre 2020.

L'entente prévoit **une première heure de consultation juridique gratuite** (entrevue, conversation téléphonique ou autre) à raison d'une heure maximum par année par membre (ou sa famille) dans les domaines suivants :

droit familial: divorce - séparation de corps / séparation des conjoints de fait / garde d'enfants, octroi et modifications / pension alimentaire, octroi et modifications / patrimoine familial / prestation compensatoire.

Droit civil général: responsabilité délictuelle et contractuelle / vices cachés.

Les frais occasionnés par cette consultation (frais d'interurbain, frais de poste ou de télécopie dans le cas d'envoi, etc.) seront facturés au membre et les honoraires professionnels subséquents à la première heure seront facturés au taux horaire de 175 \$.

Laplante et associés, section civile
M^e Danielle Ancil
506, boul. St-Joseph Est
Montréal H2J 1J9

Tél.: 514 523-1455

NOTE IMPORTANTE

Cette entente, **qui vise uniquement les évènements survenus dans le cadre de votre vie personnelle**, ne lie aucunement la Fraternité au membre qui choisit d'en bénéficier. Il ne s'agit que d'une entente de tarification et les membres sont évidemment libres de choisir l'avocat ou l'avocate de leur choix en toute matière visée par cette entente.



Entre John Doe le citoyen et John Doe le policier, qui est le plus à risque ?

Certains événements me poussent à partager avec vous la réflexion suivante : comme vous le savez, il est déplorable de constater comment les policiers et les policières sont facilement victimes de leur statut. En effet, très peu de professions font l'objet d'un aussi grand nombre de filtres à travers lesquels leur vie entière peut être bouleversée. L'air du temps veut que nous soyons une cible facile. Plusieurs aiment nous critiquer et l'éventail des options pour nous atteindre n'a jamais été aussi large. Malgré le fait que nous soyons tous conscients de cette réalité, plusieurs s'exposent inutilement.



Consoeurs et confrères, rappelez-vous toujours qu'il est souvent dangereux de s'identifier en tant que policier ou policière dans le cadre de notre vie personnelle. Un désaccord vigoureux peut prendre une dimension dramatique quand le non-policier décide de se présenter au poste de police de son quartier en disant qu'il a été intimidé ou menacé par un policier. Vous connaissez ce qui en

découle... une enquête, un possible déplacement ou une suspension avec des délais interminables. Arrive ensuite l'obligation de se défendre avec les coûts y étant rattachés. Par conséquent, chers collègues, avant de sortir votre badge lors de la rédaction d'un constat à l'amiable ou durant un conflit aussi anodin soit-il, pensez-y bien, car John Doe le citoyen, lui, ne risque rien.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Un souhait : la stabilité

Récemment, le directeur intérimaire nous quittait et M. Sylvain Caron lui succédait. Un nouveau directeur amène avec lui un lot de changements souvent petits, parfois grands. J'avoue avoir hâte que la stabilité s'installe au sein d'une organisation gouvernée en fonction d'une vision à long terme. Nous souhaitons la meilleure des chances au nouveau chef pour accomplir ce qui est sans contredit l'une des fonctions les plus complexes au Québec.

Ceci étant dit, nous savons que l'annonce du « repositionnement stratégique opérationnel » n'aura pas fait que des heureux. Des unités sont abolies et le service remet sur pied une unité des stupéfiants alors que d'autres unités sont bonifiées. Au moment d'écrire

ces lignes, nous avons déjà tenu plusieurs rencontres avec l'employeur et les membres concernés. Le projet du Directeur ne se règlera pas en criant *ciseaux* et certains gestionnaires ont le réflexe de ne pas assumer leur responsabilité pour tenter de s'en décharger vers la Fraternité. Nous comptons sur votre sens de l'analyse pour garder à l'esprit que c'est le service qui change vos jobs et vous déménage et non la Fraternité.

Néanmoins, dans la mesure de nos possibilités et fidèles à nos habitudes, nous ne ménageons aucun effort pour explorer des possibilités susceptibles de limiter certains effets négatifs du changement. Nous avons beaucoup entendu la haute direction dire à quel point le respect envers les policiers était important. Après avoir entendu, nous nous attendons à le voir.

PAS DE CHANCE À PRENDRE !

Peu importe la convocation que vous recevez, avisez-en la Fraternité. Des distinctions existent quant à l'assistance judiciaire en lien avec la notion d'être ou non dans l'exercice de vos fonctions. La Fraternité sera en mesure de clarifier le tout et s'assurera de l'application de la convention.

De plus, dans le cadre de vos obligations de rendre compte ou de participer à une enquête criminelle, nous rejoindre nous permettra de nous assurer de votre statut. Cette vérification préventive participera à mettre toutes les chances de votre côté.



Assurance voyage : zones à risques à éviter

Saviez-vous que certains pays ou certaines zones régionales étaient
présentement considérés à risques ?





Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

La région mexicaine de Guerrero est notamment touchée (y compris la ville d'Acapulco mais à l'exclusion des villes d'Ixtapa, de Taxco et de Zihuatanejo). **Par conséquent, la couverture de l'assurance voyage ne s'y applique pas.**

En effet, notre contrat d'assurance voyage comporte des clauses d'exclusion pour les voyages effectués dans des pays ou régions dits à *risques*. Ainsi, un voyageur se rendant dans l'une de ces régions n'est pas couvert par notre assurance voyage en cas d'accident.

C'est le gouvernement canadien qui détermine quel pays ou région est considéré comme étant à risques. **Avant de partir en voyage à l'extérieur du pays, peu importe la destination, il faut donc toujours vérifier sur le site de gouvernement canadien, s'il y a des avertissements touchant le pays que l'on désire visiter.** L'information est disponible au <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Les zones à risques y sont généralement indiquées par un point d'exclamation blanc dans un cercle rouge accompagné des précisions pertinentes. Si vous avez un doute sur votre destination, n'hésitez pas à vérifier avec notre partenaire SSQ en communiquant avec eux par téléphone ou en visitant leur site web.

Bon voyage!

CONCOURS

Concours pour ceux et celles ayant soumis des réclamations via l'application mobile: le gagnant est George Riuz Penafiel du Pdq 35. Félicitations!



En as-tu vraiment besoin?



Dans les derniers mois, les médias ont fait état de différents cas où des policiers ont été accusés au criminel à la suite d'accidents de la circulation où il y a eu décès. Il y a également des cas un peu moins médiatisés mais qui ont un effet dévastateur sur le travail des policiers. Nous savons tous que le travail policier requiert des prises de décisions en une fraction de seconde. La conduite automobile en mode urgent n'est pas une simple tâche. C'est probablement l'aspect le plus dangereux du travail policier. Les dangers sont omniprésents. On n'a qu'à penser aux autres usagers de la route, aux piétons, à la piètre qualité des infrastructures, aux conditions météo, au déneigement et au déglçage approximatif des routes, etc.

Dès qu'il y a un accident, matériel ou blessé, et qu'une plainte est déposée au Comité de déontologie policière, vous aurez à répondre de vos actes. Vous n'êtes pas sans savoir que n'importe quel quidam voyant un reportage à la télévision concernant un accident de la route impliquant un véhicule de police, peut faire une plainte formelle au Comité de déontologie!

Quelques définitions selon Larousse

Urgence: caractère de ce qui est urgent. Nécessité d'agir vite.

Bonne foi: état d'esprit de quelqu'un qui est sincère, loyal.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

Peu importe la priorité de l'appel, qu'il y ait ou non une vie en danger, si vous êtes impliqué dans un accident, il est fort à parier que le Comité de déontologie vous trouve coupable et vous sanctionne de plusieurs jours de suspension sans solde.

Ne pensez surtout pas que la bonne foi dans l'exécution de votre travail aura une quelconque incidence sur la décision du Comité. La bonne foi a un effet neutre dans les décisions du Comité de déontologie.

Dans les derniers mois, un policier du SPVM¹ l'a appris à ses dépens. Lors d'un déplacement sur un appel d'enlèvement et de séquestration (appel prioritaire pas banal en soi), le policier a perdu le contrôle de sa fourgonnette et a causé des blessures mineures au conducteur du véhicule impliqué. Huit jours de suspension sans traitement. Un policier de Gatineau² a connu le même sort dans une décision sur sanction le 4 décembre 2018. Ce dernier se dirigeait sur un appel de vol qualifié quand il a traversé une intersection à six voies tel qu'il a été formé à le faire à l'ENPQ. Le Comité de déontologie reconnaît que la citoyenne a commis une faute par son manque d'attention, mais le comité n'a pas à juger de la conduite de cette dernière! Un autre huit jours de suspension sans traitement.

Dans l'exercice de vos fonctions, lors d'un déplacement en mode urgent, une erreur de jugement d'une fraction de seconde pourrait se traduire en sanction de plusieurs jours. C'est d'une grande tristesse mais le Comité de déontologie en est rendu là. La priorité est votre sécurité et celle des citoyens et citoyennes. Votre survie légale fait également partie de l'équation. Est-ce que la population accepte que les policiers se rendent rapidement sur les lieux d'un appel où une vie est en danger? Fort probablement. Le Comité de déontologie ne vous permettra aucune erreur. C'est en lien avec les causes de ce qui est reconnu comme étant de l'*Under policing*.

Je n'ai jamais rencontré de policiers qui se disent : *aujourd'hui j'ai le goût de blesser quelqu'un en me rendant sur un appel d'urgence!*

Si vous décidez de conduire en mode urgent, l'épée de Damoclès du Comité de déontologie est suspendue au-dessus de votre tête. Posez-vous la question qu'on entend régulièrement dans les médias : En as-tu vraiment besoin?

¹ https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/fileadmin/comite/decisions/C-2016-5000-3f_Fournier-Langelier.pdf

² https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/fileadmin/comite/decisions/C-2015-4057-2s_Beaudoin.pdf

L'application en tout temps de pratiques de base en prévention des risques infectieux

Dans le cadre de notre travail, nous avons à couvrir des scènes où des personnes sont décédées, et ce, parfois depuis un certain temps. Ce type d'événement n'est pas sans soulever un questionnement sur les risques pour la santé quant aux fortes odeurs et à l'inhalation des gaz dégagés par un corps en décomposition.

Pour répondre à cette crainte, nous avons contacté la D^{re} Michèle Tremblay à la Direction de la santé publique de Montréal, laquelle nous a informés qu'il n'y avait pas de risques pour la santé des policiers et policières qui ont à entrer dans les lieux où le corps d'une personne décédée est en putréfaction. Elle nous réfère au « Guide de prévention des risques chimiques et infectieux chez les travailleurs du domaine funéraire », dont elle est co-auteure.

« Lors de la putréfaction, il y a dégagement de gaz (sulfure d'hydrogène, méthane, ammoniac, dioxyde de carbone, mercaptans) dont certains sont nauséabonds. Après le décès, les bactéries retrouvées normalement dans le tube digestif se dispersent dans les vaisseaux sanguins et, associées à d'autres phénomènes, conduisent à la putréfaction. Ces bactéries ne sont pas dangereuses, parce qu'elles sont présentes chez toute personne et elles ne sont pas une source d'infection.

Il existe cependant quelques agents pathogènes qui sont capables de survivre, même quelques jours après le décès d'une personne. Les mesures préventives recommandées pour toute thanatopraxie ou pour tout contact avec une dépouille sont suffisantes pour protéger le travailleur, qu'il y ait putréfaction ou non (Pratiques de base en prévention des risques infectieux). »

« Les événements susceptibles d'entraîner la transmission d'une infection sont principalement une exposition des muqueuses à des éclaboussures de sang ou d'autres liquides organiques (sécrétions, selles, urines, liquides corporels internes), une blessure accidentelle avec des aiguilles ou objets tranchants souillés de sang ou d'autres liquides biologiques. »

« Dans une approche prudente de gestion des risques, tout liquide ou tissu corporel doit être considéré comme potentiellement infectieux même en post mortem. Les pratiques de base individuelles et collectives



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

en prévention des risques infectieux doivent s'appliquer en tout temps, pour toutes les dépouilles, sans égard à la cause du décès établie ou présumée, au temps écoulé depuis le décès ou à toute autre information contenue au certificat de décès. Elles comprennent l'hygiène des mains et les composantes d'équipement de protection individuel.»

D^{re} Tremblay mentionne que s'il devait y avoir une manipulation du cadavre, à ce moment, le port de gants, de lunettes et de masque serait suggéré pour éviter qu'un liquide biologique entre en contact avec les yeux, le nez ou la bouche. De plus, avec ou sans contact, un lavage des mains efficace avec de l'eau et du savon fait partie des pratiques de base de la prévention.

Chez Urgence Santé les paramédics utilisent des lunettes, des gants de nitrile et un masque N-95. En cas de nécessité, des survêtements TYVEK sont disponibles dans tous les véhicules ambulanciers. Les médecins, quant à eux, utilisent un masque à cartouches qui sert tout simplement à filtrer les odeurs et un survêtement TYVEK pour protéger leurs vêtements personnels afin qu'ils puissent poursuivre leur journée de travail.

Pour notre part, en cas de besoin, il y a dans le coffre des véhicules de patrouille, une boîte contre les risques biologiques

contenant des lunettes de protection, des gants de nitrile, du désinfectant pour les mains, ainsi que des masques N-95 dont le policier ou la policière peut se servir. Pour une situation particulière, vous pouvez communiquer avec l'identification judiciaire qui pourra vous conseiller.



Saviez-vous que

pour porter un masque de protection respiratoire avec cartouche, il existe un protocole à respecter duquel l'utilisateur doit être informé et auquel il doit être formé, qu'un fit test doit être effectué annuellement et que la personne devra être fraîchement rasée afin d'assurer l'étanchéité du masque pour que ce dernier offre la protection souhaitée?

Références:

M^{me} Michèle Tremblay, Médecin, Prévention contrôle des maladies infectieuses et SST, DSP Montréal
Guide de prévention des risques chimiques et infectieux chez les travailleurs du domaine funéraire.
(Directions de santé publique Montréal et Montérégie)

Les congés sociaux à l'occasion du décès d'un parent

La Fraternité a obtenu gain de cause devant un arbitre de grief à l'automne 2018 pour faire confirmer son interprétation de la convention collective à l'effet que les jours de congés payés accordés à un policier ou une policière à l'occasion du décès de l'un ou l'autre de ses parents peuvent être fractionnés.





M^e Julien David Hobson, ROY BÉLANGER avocats

Les faits pertinents sont fort simples. Deux policiers se sont vu refuser la permission de s'absenter du travail sans perte de traitement pour une journée entre le jour du décès et le jour des funérailles d'un parent. Dans les deux cas, la période entre le jour du décès et le jour des funérailles a été entrecoupée de quarts de travail et de congés hebdomadaires. Également, le jour de congé payé demandé par chacun des policiers avait pour but de participer à l'organisation des funérailles du parent décédé.

La Fraternité et l'Employeur ont demandé à l'arbitre de déterminer si les journées d'absences autorisées à l'occasion du décès d'un père ou d'une mère doivent être prises de façon continue ou si elles peuvent être prises de façon discontinue.

L'article 15 de la convention collective prévoit, entre autres, que le policier peut bénéficier d'une absence de quatre jours sans perte de traitement à l'occasion du décès de son conjoint ou de son enfant et d'une absence de trois jours sans perte de traitement à l'occasion du décès de son père, de sa mère, de son frère ou de sa sœur.

L'arbitre André Bergeron a retenu l'interprétation préconisée par la Fraternité à l'effet que la permission de s'absenter sans perte de traitement à l'occasion d'un décès doit bénéficier d'une interprétation large et libérale pour favoriser l'objectif général de l'article 15 de la convention qui est de permettre au policier de participer aux différentes activités entourant un décès.

L'arbitre a remarqué l'illogisme que l'interprétation contraire provoquerait : un policier devrait choisir entre la journée du décès ou la journée des funérailles pour son congé payé alors qu'il est de notoriété publique que les funérailles se tiennent plus de trois jours après un décès. L'arbitre a aussi noté que l'interprétation contraire forcerait un policier à prendre un congé payé pour certains jours où il n'a aucune obligation particulière en lien avec le décès.

Les policiers ont maintenant la confirmation que les journées d'absence autorisées peuvent être prises de façon discontinue afin de participer à chacune des activités accessoires à un décès.



Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président



Tournoi de balle donnée au Parc Jarry

Inscription pour la prochaine édition des tournois de balle donnée :

Seulement 4 équipes par date de tournoi seront acceptées et les joutes auront lieu en avant-midi dès 9 h 30.

Les dates retenues sont les 27 et 30 mai ainsi que les 3 et 6 juin.

L'année dernière, les mini-tournois de balle donnée ont été très en demande. Contrairement aux autres années, le tournoi de balle fonctionne très bien et en 3 heures vous aurez disputé 3 parties dans une compétition très amicale !

COUPON D'INSCRIPTION À LA BALLE DONNÉE - à découper

Nom : Prénom :

Poste/section :

Téléphone cell. :

Courriel personnel :

Date choisie : 27 mai 30 mai 3 juin 6 juin

Transmettre à l'attention de: M. Sylvain Bois, à la Fraternité des policiers et policières de Montréal
www.sylvainb@fppm.qc.ca

Soccer féminin

Championnes des jeux latino-américains !

Du 18 au 25 novembre dernier avaient lieu les Jeux latino-américains au Panama. Notre équipe féminine de soccer intérieur nous a très bien représentés dans un tournoi international où elles ont remporté l'événement !

Félicitations pour votre parcours et votre détermination !



À venir

Basketball

La défense du titre du tournoi de basketball Jo-Mac aura lieu à London en Ontario, du 17 au 19 mai prochain.



WPFGB Chengdu Chine 2019

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À CHENGDU (CHINE) EN AOÛT 2019

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ?

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ? oui non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :
Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM



**VOTRE CAISSE PEUT
ASSURER VOTRE PRÊT
HYPOTHÉCAIRE DE L'ABR
EN CAS D'INVALIDITÉ**

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOUS POUVEZ VOUS PROCURER AUPRÈS DE LA CAISSE UNE ASSURANCE PRÊT SUR VOTRE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE CONTRACTÉ AUPRÈS DE L'ABR.

Bien que vos assurances collectives vous procurent de bonnes protections, notre expérience dans l'accompagnement des policiers et policières nous permet d'affirmer qu'elles sont souvent insuffisantes pour maintenir le niveau de vie de votre famille lorsque survient une invalidité.

À un salaire déjà réduit s'ajoutent des pertes de revenus qui découlent de votre incapacité à effectuer du temps supplémentaire et des activités de commercialisation. Une fois que vous avez atteint les plafonds de remboursement de vos assurances collectives en matière de soins de santé, les dépenses liées à la maladie s'additionnent rapidement. L'ensemble exerce une pression financière qui contraint trop souvent nos membres à puiser dans leurs économies, à reporter certains projets ou même à contracter de nouveaux prêts.

Profitez des conseils d'un expert pour découvrir des options de protection économiques et flexibles, élaborées à partir de votre budget et complémentaires à celles prévues dans votre contrat de travail.

CONSULTATION GRATUITE ET SANS AUCUNE OBLIGATION

514.847.1004 | 1.877.847.1004

CAISSE-POLICE.COM



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi 16 avril 2019 à 10 h

Club de Golf Métropolitain
9555, boulevard du Golf
Montréal (Québec) H1J 2Y2

Deux façons de participer:

- en personne
- en webdiffusion

Tous les détails au
www.caisse-police.com
Bienvenue à tous !

Journée Fèves au lard

Les membres de notre équipe étaient encore cette année au rendez-vous pour offrir leur support dans le cadre de la Journée Fèves au lard de la FPPM du 12 octobre dernier. Une participation en grand nombre qui témoigne de l'engagement de nos policiers et policières dans le milieu !



Collecte de sang

Le 1er novembre dernier a été marqué par la Collecte de sang de la FPPM. Olivier Lapointe, directeur général adjoint, était bien entouré lors de son don!

Bravo à tous les participants et merci aux généreux donateurs !



UN CALENDRIER À VOTRE IMAGE !

**** NOUVEAUTÉ ****

Nous avons fait appel au talent de photographe de nos membres afin de mettre en valeur la profession policière à travers votre regard.

Nous sommes fiers d'immortaliser les clichés gagnants par le biais de notre calendrier 2019 !



Êtes-vous inscrit à notre concours 2019 ? Il n'est jamais trop tard pour le faire !

Rendez-vous admissible aux tirages mensuels d'un prix de 150 \$ Utilisez le numéro chanceux qui se trouve sous votre calendrier de bureau ou obtenez-en un grâce à notre générateur de numéro.

Tous les détails dans la section **Concours** du **CAISSE-POLICE.COM**



SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP.1004 (847)

sans frais : 1.877.VIP.1004 (847)

télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud

Couronne Nord

Sûreté du Québec—Montréal
Québec

Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

Église du GESU

Quel beau début de saison !



À l'instar des Canadiens de Montréal, votre Symphonie vocale a entamé sa saison avec une équipe en pleine forme et motivée. Un nouvel aumônier s'est joint à nous, le « padre » Bernard Vadnais, les nouvelles recrues sont arrivées prêtes avec quelques mois d'expérience derrière la cravate, tandis que les vétérans servaient d'exemple ! Le directeur musical Monsieur Rolland Côté et notre fidèle accompagnatrice madame Denyse Rhault n'ont pas chômé... Plusieurs nouvelles pièces et tableaux sont nés au courant de l'été afin de garnir le répertoire de la Symphonie, qui est déjà de

haute qualité. La ronde des concerts automnaux a débuté au début d'octobre par un arrêt à la Résidence Cité Rive où plus de 300 convives nous attendaient ! Par la suite, nous avons continué notre périple vocal en visitant plusieurs résidences à Montréal et ses environs. Que ce soit en résidence ou dans un CHSLD, c'est toujours extrêmement valorisant pour nous tous et toutes de la Symphonie vocale de voir ces gens, ces sourires et même parfois, des pleurs dans le visage de toutes ces personnes pour qui notre présence est salutaire en cette période de l'année.



Yvan Côté, président



Église patrimoniale de Saint-Hilaire

Dans notre carrousel de concerts, nous avons eu le privilège de performer dans deux endroits tout à fait mystiques soit, l'église patrimoniale de Saint-Hilaire et l'église patrimoine du GESÙ. Cette dernière est celle à laquelle notre « padre » est rattaché. Le 23 décembre, nous y avons offert un concert-bénéfice où plusieurs membres de nos associations étaient présents.

La saison continue !

La période des Fêtes terminée, nos activités ont repris le 7 janvier dernier. Les pratiques se déroulent toujours les lundis entre 19h et 21h15 à la salle Jean-Paul Lapointe de la Fraternité. Si le cœur vous en dit, venez assister à une pratique pour prendre le pouls et constater comment nous avons du plaisir en chantant et en apprenant de nouvelles pièces, des pièces qui sauront à la fois vous égayer et vous surprendre! De nouveaux choristes se sont pointés et apportent un vent de fraîcheur et de jeunesse!



Yvan Côté, président

Belle soirée surprise

Mardi le 4 décembre dernier, à la suite d'une demande spéciale du SPVM et de l'approbation de la Fraternité, votre Symphonie vocale a interprété quelques-unes des chansons favorites de l'ex-directeur par intérim monsieur Martin Prud'homme lors d'une soirée intime qui s'est tenue à la Fraternité pour souligner son départ. Ce dernier voue une admiration sans borne à notre Symphonie, en plus de nous avoir fourni une camionnette plus récente pour remplacer notre ancien camion qui commençait à prendre de l'âge. Ce fut un événement très touchant pour nous et pour M. Prud'homme.



LE CLUB

DE PLEIN-AIR

DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Semaines thématiques cette année :
yoga, semaine entraînement fonctionnel, etc. Informez vous !

Soirées conférence de pêche et chasse au Club, animées par un passionné !

Nouveau sentier pédestre en préparation

Module de jeux pour enfants, planche à pagaie, canoë, pédalo, belvédère,
cueillette de petits fruits...

Envie de nouveauté ?

Essayez la chasse à l'ours !



Rabais de 100 \$
pour une
première visite !



Organisez
un groupe et obtenez
un rabais !

**Vous avez des idées ?
Nous sommes à l'écoute !**

Pour informations : Martin.Blanchette001@gmail.com
Visitez-nous au : <http://ccppmmtl.wixsite.com/ccppmmtl>

Saviez-vous que...

ENTRE 1843 ET 1867, le privilège des nominations et des promotions constitue l'un des domaines qui sera le plus contesté pendant toute cette période. Même si le principe du droit d'ancienneté et du mérite est très reconnu, les



promotions et les nominations seront pendant longtemps influencées par des questions de langue et de religion. Les postes de sous-officier et d'officier doivent représenter proportionnellement les principaux groupes ethniques et religieux de la population. La maîtrise des deux langues, le français et surtout l'anglais constitue à cette époque un avantage pour les candidats à la promotion.

Ainsi, en 1843, un des deux connétables (équivalent d'un directeur adjoint actuel) en chef ne peut pas parler français. Jusqu'à la fin de la période anglaise, la police municipale est aux prises avec des problèmes de recrutement, de discipline, de salaires, de conditions de travail et d'ingérence de la part du conseil de ville et du comité de police. Elle doit même faire face à une population hostile qui s'initie à des institutions qui lui sont étrangères.

DE 1843 À 1909, le Département de la police a toujours été séparé en deux grandes divisions : le « service secret », plus communément appelé la sûreté, et les « uniformes », ce qui correspond à la gendarmerie actuelle. Ces deux divisions se sont livrées une lutte interne, le Bureau de la sûreté devenant même en certaines occasions un service parallèle.

EN 1849, on procède à l'établissement du premier poste conjoint de feu et de police. Il fut aménagé et mis en opération le premier mai 1849. Situé au coin des rues Craig (Saint-Antoine aujourd'hui) et Bleury, il loge sous son toit l'ancien poste de police de la rue Bonaventure, la Compagnie des Crochets et Échelles et Boyaux et, enfin, la Compagnie du feu (la Protector no 3). Ce nouvel arrangement sauve à la Corporation (la ville) une somme annuelle de 50 livres, le nouveau bail n'étant que de 100 livres par an.

À PARTIR DE L'ANNÉE 1851, dans les régions rurales trop faiblement peuplées, c'étaient des pensionnaires militaires qui faisaient office de constables.

Comme la ville connaît un calme relatif, le Comité de police demande au Conseil l'autorisation de réduire ses effectifs. À son avis, le budget est surestimé par rapport aux services rendus. Il propose de réaliser une économie. Le rapport du Comité est adopté par le Conseil en 1851 et le nombre d'officiers passe de huit à trois ; celui des connétables de 48 à 36.

La réduction des effectifs donne aux policiers l'occasion d'exprimer leurs griefs. Dans une première requête au Conseil, ils demandent la



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



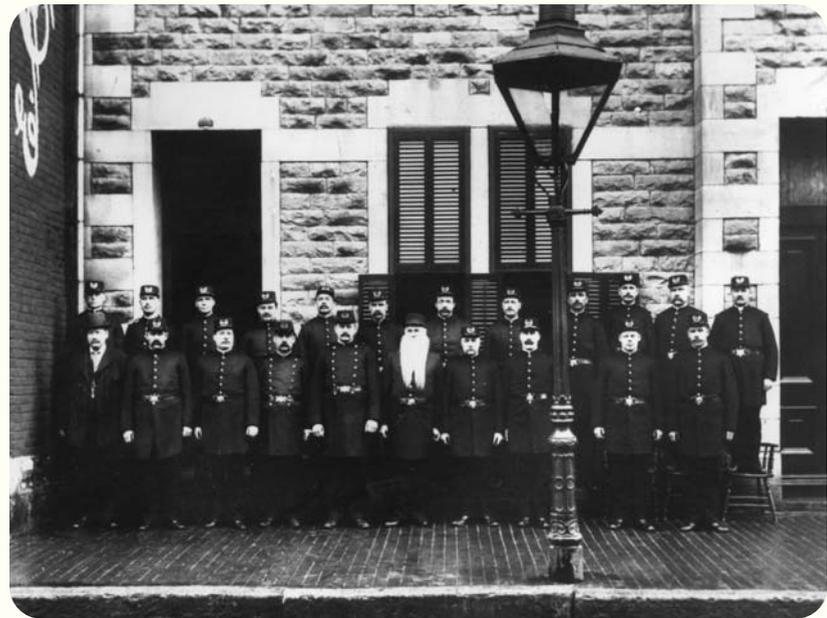
Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

parité avec les policiers du Havre (La police des ports du Canada) et ceux de la ville de Québec ainsi qu'un salaire régulier en cas de maladie ou d'accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions. Ils brandissent même la menace d'un débrayage massif. Aucune amélioration n'ayant été apportée à leurs conditions de travail, dans la matinée du 7 mars 1852, les 26 hommes de service de nuit désobéissent aux ordres du chef en ne procédant pas à une patrouille spéciale.

EN 1853, les policiers préviennent de nouveau le Conseil qu'un grand nombre d'entre eux sont tentés de se retirer du service, les salaires des journaliers et des autres travailleurs étant meilleurs. Leur demande est alors satisfaite et les salaires sont de nouveau augmentés l'année suivante.

EN 1862, on effectue une nouvelle distribution des postes. Le poste central (Quartier général) déménage du Marché Bonsecours au Carré Jacques-Cartier (maintenant la Place Jacques-Cartier).

On établit pour l'est un poste sur la rue Panet et pour l'ouest un poste sur la rue Chaboilly. Par la suite, des postes vont se greffer aux extrémités, dans les quartiers les plus peuplés. Les officiers en tête des postes ont le plus souvent



l'autorisation d'y vivre avec leur famille, dans des appartements aménagés à cet effet.

Cette dernière politique influence à même titre les requêtes des citoyens sur l'emplacement des futurs postes.

ENTRE 1863 ET 1867, le nombre d'arrestations effectuées pour assaut sur la police est d'environ 540.

Une réorganisation des effectifs n'apporte pas les résultats escomptés. Durant l'année qui suit, 27 hommes sont renvoyés et 16 autres donnent leur démission.



L'instabilité des effectifs est telle qu'elle empêche toute réforme et compromet gravement

l'évolution positive de la police. Le nombre des chefs de police qui se sont succédés pendant la période anglaise est un autre exemple de cette instabilité. En effet, Montréal connaît huit chefs de police entre 1843 et 1867 tandis que ce nombre est diminué de moitié pour une période équivalente après la Confédération, soit de 1879 à 1918.



DE LA PÉRIODE 1867 À 1918, les réorganisations constantes qu'a connues le Département ne lui ont pas apporté l'évolution attendue. Des changements trop nombreux, influencés par la pluralité des élites politiques (alors élus pour des mandats de deux ans), ont plutôt contribué à faire ressortir le manque de planification réelle. L'arbitraire des décisions et l'instabilité de l'organisation de la police ont agi de façon négative au niveau des attitudes des policiers et de leurs dirigeants. Les efforts de transformation sont alors annulés par le climat de corruption existant.

Sources et références :
Jean Turmel «1796-1909»
Pierre Biren, José Rico «La police de Montréal - Aspects sociaux historiques»
Marcel Sarrazin «La police de Montréal - aspects sociologiques»
Sylvain Bissonnette «notes universitaires pour une maîtrise en histoire»

C'EST EN AOÛT 1974 que le SPCUM émettait la directive générale 74-DG-9, dont le sujet était «Appréciation», pour expliquer les modalités des régimes d'octrois d'appréciation.



Le système d'appréciation prévoit deux régimes d'octrois, soit ceux relevant du Service et ceux relevant de la Commission de police du Québec

APPRÉCIATION DE MÉRITE (RELEVANT DU SERVICE)

Toute suggestion apportée ou toute action accomplie par un membre durant l'exercice de ses fonctions qui dépasse l'accomplissement normal de ses fonctions.

DÉCORATIONS ET CITATIONS RELEVANT DE LA COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC :

CITATION AU MÉRITE

Toute initiative particulière et exceptionnelle démontrée par un policier dans l'exercice de ses fonctions.

CITATION D'HONNEUR

Tout service exceptionnel rendu par des individus ou des corps publics et, exceptionnellement, par un fonctionnaire du service à la fonction policière.

MÉDAILLE POUR ACTION MÉRITOIRE

Tout acte méritoire accompli par un policier dans l'exercice de ses fonctions; ou tout acte accompli par un policier en dehors de l'exercice de ses fonctions et méritant une reconnaissance publique.

CROIX DE BRAVOUR DES POLICIERS

Tout acte héroïque accompli par un policier au péril de sa vie ou tout acte accompli par un policier et réclamant un courage exceptionnel.

* À l'exception de l'**appréciation de mérite**, qui pouvait être décernée à la discrétion de la personne responsable de la section ou du poste où travaillait le nominé qui avait été recommandé par un officier supérieur, les appréciations devaient faire partie de recommandations approuvées par le directeur du Service, secondées par la Commission de police du Québec et transmises au Ministre

de la justice du Québec (*le Ministère de la sécurité publique n'existait pas à cette époque*) qui avait le pouvoir d'octroyer toute décoration ou citation.

À la même date, le SPCUM émettait également la 74-GP-9(1) relativement aux années de service.

On y expliquait que l'Association canadienne des chefs de police décernait à tout policier dont la carrière ne comportait aucune suspension au cours des 15 dernières années, les décorations suivantes et ce, sur recommandation de son directeur :

- > Médaille de Mérite (20 années)
- > Barre de cuivre avec feuille d'érable (25 années)
- > Barre d'argent avec deux feuilles d'érable (30 années)
- > Barre d'or avec trois feuilles d'érable (35 années)
- > Barre d'or avec quatre feuilles d'érable (40 années).

* Ces décorations ont par la suite été remplacées par la «Médaille de la police pour services distingués» créée le 12 août 1983 par le Gouverneur général du Canada pour reconnaître les agents de police qui ont servi de manière exemplaire, ont eu une conduite irréprochable et ont effectué leur travail avec efficacité. Cette décoration était également émise sous recommandation du directeur d'un service de police canadien.

Clin d'œil sur le rapport annuel du SPCUM de 1979 par le Directeur Henri-Paul Vignola

Ses objectifs pour 1979 étaient :

- > La rationalisation des ressources.
 - > La modernisation des équipements et outils de gestion.
- *Centralisation des données, l'arrivée des ordinateurs DEC-2050



Société du musée de la police

- > La décentralisation décisionnelle.
Rapprocher le pouvoir décisionnel plus près du citoyen.
- > Objectifs opérationnels.

Apprendre à travailler par cibles à atteindre dans le domaine de : la criminalité (L'ATAC, *l'analyse tactique de la criminalité*), la sécurité publique et des règlements à faire respecter.

***Pour ceux qui s'en souviennent, le burinage était très à la mode.*

Quelques statistiques tirées de ce rapport :

- > À la fin 1979, la population de l'île de Montréal était de 1 811 000 personnes.
- > Le Service comptait 4 859 officiers et policiers, 758 cols blancs, cols bleus, gardiens de Terre des Hommes et 564 préposés aux traverses d'école.
* Cette année là, le Service recevait 75 nouveaux policiers, dont 13 recrues féminines.
- > La flotte automobile du Service totalisait alors 1 031 véhicules se répartissant comme suit : 805 automobiles dont 334 identifiées et 471 non identifiées, 56 ambulances, 49 motocyclettes solos, 87 motocyclettes avec caisse annexe et 34 autres véhicules.



- > Il y avait 24 postes repartis dans cinq régions (O, S, C, N, E). Cette même année, les patrouilleurs avaient répondu à 833 135 appels de citoyens.
- > On dénombrait : 74 homicides, 161 assauts graves, 269 viols, 7 066 vols qualifiés, 35 671 introduction par effraction, 13 248 vols de véhicule.

Rapide survol des nouvelles médiatiques pour les années 1979, 1989, 1999 et 2009

5 JANVIER 1979, à l'instar du couple Cossette-Trudel, le felquiste Jacques Lanctôt revient au Québec. Il est appréhendé par la police dès sa sortie de l'avion.





Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

On se souvient qu'en octobre 1970, il faisait partie de la «cellule Libération» du groupe terroriste local, le *Front de libération du Québec*, impliqué dans l'enlèvement ainsi que la séquestration du diplomate britannique, M. James Richard Cross. Le 8 novembre 1979, il fut reconnu coupable et condamné à purger trois années de prison pour sa participation à cet enlèvement.

LE 6 DÉCEMBRE 1989 restera à jamais gravé dans l'histoire canadienne comme «La tuerie de l'École polytechnique». Ce jour-là, en fin d'après-midi, un homme armé entre dans l'École polytechnique de Montréal et tire sur des jeunes femmes. Il en tue 14 et en blesse autant. Dans les jours suivants cette tuerie, le pays entier est plongé dans l'incompréhension et la douleur. Ce drame permettra d'engager une réflexion sur le contrôle des armes à feu au pays.

7 AVRIL 1999 : Ottawa verse 175 millions de dollars au Québec dans le cadre de l'aide aux victimes des inondations du Saguenay de 1996 et du Grand verglas de 1998.

20 AOÛT 1999 : Eaton, jadis la plus grande chaîne de grands magasins du Canada, ferme ses portes. On disait que seul le nom du premier ministre était mieux connu que celui d'Eaton.

AUSSI EN 1999, tous les services policiers et para-policiers du monde appréhendent l'arrivée de l'an 2000 en raison des incertitudes au niveau informatique ainsi qu'humain, propagées par des prédicteurs de catastrophes et alimentées par les médias. Mais tout se terminera par des grandes fêtes sans événements catastrophiques ou fâcheux à signaler.

15 AVRIL 2009, l'opération SharQC, une vaste opération internationale, réunissant le Québec, la République dominicaine et la France, visant à démanteler un réseau criminel de motards (Hell's Angels), a permis l'arrestation de 150 personnes lors de 177 perquisitions essentiellement au Québec. L'enquête vise des infractions commises de 1992 à 2009 et concerne diverses accusations dont celles pour 40 meurtres, de trafic de drogues et gangstérisme. Cinq sièges des Hell's Angels ont été saisis.

NOVEMBRE 2009 : la division du vote entre ses deux principaux adversaires, Louise Harel et Richard Bergeron, permet au maire sortant Gérald Tremblay de décrocher un troisième mandat à la tête de la métropole du Québec.

Avec plus de 141 000 voix, Gérald Tremblay a obtenu 37,5 %. *En 2005, il avait obtenu 53,5 % des appuis.* Cette chute en popularité fut sans doute causée en partie par les nombreuses plaintes de corruption portées contre des élus et des employés de son entourage.

Sources et références :

*les archives de Radio-Canada,
Journal de Montréal, La Presse.*

Salaire minimum au Québec en 1979, 1989, 1999 et 2009

- > 1^{er} avril 1979, le salaire minimum au Québec est porté à 3,47 \$ l'heure ;
- > 1^{er} octobre 1989, le salaire minimum au Québec est 4,75 \$;
- > 1^{er} octobre 1999, le salaire minimum était à 6,90 \$;
- > 1^{er} mai 2009, le salaire minimum au Québec passe de 8,50 \$ à 9,00 \$ de l'heure.

Sources et références :
Statistiques Québec

Échelles salariales des policières / policiers de première classe 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et 1998.

- > 1975: 16 273 \$
- > 1980: 25 164 \$
- > 1985: 36 909 \$
- > 1990: 47 011 \$
- > 1995: 51 946 \$
- > 1998: 57 214 \$

Sources et références :
Jacques Rouillard - Henri Goulet,
« Solidarité et Détermination » -
Histoire de la Fraternité des policiers
et policières de la CUM (1999).

Nouvelles de votre musée

Nous vous invitons à venir voir les nouveaux montages dans les présentoirs remplis d'artefacts racontant notre passé collectif, lors de votre passage au quartier général.

Le musée est toujours à la recherche de bénévoles qui auraient quelques heures à donner par semaine ou à l'occasion, afin d'assister les personnes en place et ainsi assurer la relève des bénévoles, dont plusieurs sont là depuis 25 ans. Comme on disait dans le temps : **c'est pour une bonne cause!**

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au fil des ans :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM
- > La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

Finalement, si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire, en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous.

Il en va de même si vous désirez venir faire la visite du musée, prenez rendez-vous par courriel ou par téléphone au :

Courriel :
musee.police@spvm.qc.ca
Téléphone : 514 280-2043

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de:
Louise Côté, conservatrice



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

« Et la lumière fut »

Lorsque vous lirez ces lignes, nous serons dans les derniers jours de l'hiver et à la veille du printemps. Alors, j'ai pensé vous rappeler l'origine de certaines dates et fêtes qui vont se présenter à nous durant cette période, de la fin février jusqu'à la mi-juin.

Pour février, je fais d'abord référence au 2 de ce mois, qui est la **fête de la Chandeleur**. Cette journée souligne les 40 jours après Noël. Lorsque j'étais enfant, cette «fête des chandelles» se célébrait par des crêpes et un bon gâteau préparé par maman. Lors du repas du soir, la table était décorée de multiples bougies ou chandelles, de couleurs variées, dont 40 petites illuminaient le gâteau et nos yeux d'enfant. Et sur le gâteau, en plein milieu, il y avait l'enfant Jésus que maman avait retiré de la crèche, laquelle avait repris sa place dans la boîte qui lui était toujours spécialement dédiée. C'était LUI qui était au cœur de la fête **Jésus, lumière** donnée à nous, membres du genre humain, pour éclairer et guider nos chemins de vie sur terre. Que de lumière il y avait dans la maison, c'était féérique et nous regrettions que le Temps de NOËL soit passé si vite. Relié à nos racines, cette fête nous amenait à participer à la messe du jour où un cierge béni, après une procession dans l'église, était remis à chaque fidèle qui le rapportait chez lui avec ces vertus purificatrices, d'où l'appellation de «cierge de la Purification».

Autre fête plus importante pour la société dans laquelle nous vivons, est celle de la **Saint Valentin**. Célébrée le **14 février**, elle tient son origine dans le martyr de cet

homme, prêtre, qui fut décapité ce même jour. Ce geste fut posé envers lui à cause des conversions qu'il suscita à la suite de la guérison d'une jeune fille aveugle. Saint Valentin doit à son nom, qui signifie *santé et vigueur*, le fait que les **fiancés, les jeunes gens à marier**, les personnes sujettes à l'épilepsie et aux évanouissements se sont placés sous son patronage.

La vertu de Saint-Valentin était si éclatante, et sa réputation si grande dans la ville de Rome qu'elle dérangeait l'empereur Claude II, qui le fit arrêter, emprisonner, charger de fers, et conduire devant un tribunal. Or, durant son procès, le saint entretint l'empereur sur le sens de sa foi en Jésus, qu'il avait répandue. Voyant que le saint commençait à gagner la faveur de l'empereur, celui-ci décida de le remettre entre les mains du juge Astérius afin d'éviter toute sédition, face à son penchant favorable qu'il entretenait envers le saint homme.

Conduit à la maison du juge, Valentin y entra en élevant son cœur au ciel et priait Dieu pour qu'il éclaire ceux et celles qui marchaient dans les ténèbres, en leur faisant connaître Jésus Christ, la vraie lumière du monde. Astérius, qui entendait les prières de Valentin, lui dit :

« J'admire beaucoup ta prudence ; mais comment peux-tu dire que Jésus Christ est la vraie lumière ? »

« Il n'est pas seulement » dit Valentin, « la vraie lumière, mais l'unique lumière qui éclaire tout homme venant dans ce monde ».

« Si cela est ainsi, dit Astérius, j'en ferai bientôt l'épreuve : j'ai ici une jeune fille adoptive qui est aveugle depuis deux ans ; si tu peux la guérir et lui rendre la vue, je croirai que Jésus-Christ est le lumière et qu'il est Dieu, et je ferai tout ce que tu voudras ».

La jeune fille fut amenée devant Valentin qui, lui mettant la main sur les yeux, prononça cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, vous qui êtes la vraie lumière, éclairez votre servante ». À ces paroles, elle se mit aussitôt à voir. Astérius et sa femme, se jetant aux pieds de leur bienfaiteur, lui demandèrent ce qu'ils devaient faire pour être sauvés. Astérius fit tout ce que le saint lui commanda. Il rendit la liberté à tous ses esclaves et aux chrétiens qui étaient emprisonnés. Il se fit baptiser avec toute sa famille. L'empereur qui fut informé de ce changement radical dans la vie du juge Astérius, craignant un mouvement de sédition dans Rome, le fit mettre à mort avec tous ceux et toutes celles qui avaient été baptisés avec lui. Valentin retourna en prison et mis à mort. C'est en l'honneur de son sacrifice fait au nom de l'amour du Christ qu'il a été canonisé.

La fête de la Saint-Valentin a été créée pour contrecarrer celle de la Lupercalia, fête païenne reliée à Lupercus, dieu des troupeaux et des bergers, et Junon, protectrice des femmes et du mariage dans l'Empire romain. L'événement le plus marquant de cette fête était la course des Luperques : des hommes mi-nus poursuivaient des femmes et les frappaient avec des lanières de peau de bouc, les coups reçus assurant fécondité et grossesse heureuse à celles-ci. L'autre source est reliée au fait que, sous certains climats, les oiseaux s'appariaient en vue de la belle saison. Prenant exemple sur eux, les hommes auraient trouvé ce jour propice à la déclaration amoureuse.

Une fête toute imprégnée de lumière est celle de *l'Annonciation*, le **25 mars**. Dans le calendrier, cette date nous rappelle la conception de Jésus dans le sein de Marie. Exultant de joie suite à ce que l'archange Gabriel vient de lui révéler, Marie portera le projet de Dieu, celui d'incarner aux yeux de toute l'humanité, la présence bien humble et amoureuse par son fils Jésus. Cette lumière que Dieu offre à toute personne est celle qui nous invite à naître à cette condition de fils et de filles unis au Père Créateur, que nous célébrons par le mystère de la merveilleuse nuit de NOËL. Dieu qui s'est fait homme, lumière née de la Lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu, engendré non pas créé, de même nature que le Père, comme nous propose de le prier le Credo (profession de foi).

LA FÊTE la plus importante de l'année et du calendrier, qui souligne le triomphe de la Lumière et de l'Amour apportés par Dieu au genre humain, est celle de **Pâques**. Le 21 avril et chaque dimanche, nous sommes invités à laisser éclater la **joie d'être des ressuscités**. Les ténèbres et la mort ne pourront jamais avoir le dernier mot. Vivant dans une société où cette étape de vie est escamotée, vite « enterrée », ensevelie dans le plaisir comme si l'on voulait faire semblant qu'elle n'existe pas, la Résurrection demeure la fête par excellence pour témoigner de la lumière qui nous guide dans nos pas, durant notre existence terrestre. Vous avez à votre service comme *padre* un homme qui est un ressuscité. Depuis ces jours sombres et ténébreux de novembre 2008, je suis conscient chaque jour de la valeur et de la grandeur de chaque personne. Dans nos fragilités, nos moments de détresse, combien il est important de célébrer la VIE avec ces personnes qui se disent heureuses de savoir apprécier ce don de la vie.

Le 30 mai est aussi une fête remplie de lumière car c'est l'**Ascension** de Jésus. Par la foi qui nous unis comme frères et sœurs baptisés, ce que le Fils de Dieu vit comme expérience est celle que nous vivons le jour où nous quittons notre « habit de terreux » pour nous laisser revêtir de la lumière avec laquelle le Christ passa de son existence terrestre à celle d'être « assis à la droite de son Père » qui est notre Père. Chaque jour que Dieu amène sur cette terre, comment

apprendre à couper ces liens qui nous attachent les uns aux autres, si ce n'est qu'en acceptant de laisser partir les personnes avec qui nous avons vraiment apprécié ce séjour en ce bas-monde ? Avec qui nous avons appris à aimer notre condition humaine et de mortel ? Pour que nous puissions vivre ce moment, celui d'être saisi par une force d'amour qui souhaite réaliser l'impossible pour moi ?

Et **le 9 juin**, lors de la **Pentecôte**, c'est la lumière que j'ai reçue de Dieu le jour du baptême qui me rappelle cette relation avec laquelle il m'a fait son fils ou sa fille pour l'éternité que nous célébrerons. Par le don de son Esprit, il me demande chaque jour de témoigner que l'amour est plus fort que la haine, que la joie est plus forte que la tristesse, que d'être fils et fille de lumière, c'est avoir le sentiment bien concret qu'il y a en moi une présence qui veut mon bonheur et me faire goûter la joie de vivre. Nous oublions, parfois, que la véritable source de lumière se trouve non pas à l'extérieur de nous, mais en nous. Je vous souhaite pour toute cette période, que ces fêtes qui sont une source de lumière pour chacun et chacune de nous, un agréable retour à la source de la véritable Lumière. Car la plus grande source de lumière n'est pas le soleil, c'est Celui qui l'a créé. Joyeux Printemps !

De vive mémoire



Abadie, Richard
Sergent-superviseur
Embauché le 2 décembre 1996
Décédé le 26 octobre 2018
à l'âge de 50 ans



Anctil, Jean-Claude
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 2 mai 1983
Décédé le 19 décembre 2018
à l'âge de 89 ans



April, Gérard
Lieutenant
Embauché le 14 août 1947
Retraité le 15 mars 1979
Décédé le 23 janvier 2019
à l'âge de 96 ans



Bourret, Réal
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 11 février 1984
Décédé le 29 octobre 2018
à l'âge de 84 ans



Cantin, Jean-Claude
Sergent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 1er octobre 1997
Décédé le 2 février 2019
à l'âge de 74 ans



Caron, André
Sergent
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 4 avril 1982
Décédé le 11 décembre 2018
à l'âge de 88 ans



Caron, Lucien
Sergent-détective
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 1er septembre 1981
Décédé le 5 février 2019
à l'âge de 91 ans



Cusson, Pierre
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 juillet 1996
Décédé le 11 octobre 2018
à l'âge de 72 ans



Delorme, Jean-Paul
Agent
Embauché le 22 mai 1948
Retraité le 1er février 1981
Décédé le 19 janvier 2019
à l'âge de 95 ans



Drapeau, Paul-Émile
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 9 février 1985
Décédé le 12 octobre 2018
à l'âge de 84 ans



Durocher, Bernard
Agent
Embauché le 13 mai 1957
Retraité le 21 août 1987
Décédé le 21 décembre 2018
à l'âge de 84 ans



Durocher, Jean-Guy
Agent
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 5 mars 1985
Décédé le 23 décembre 2018
à l'âge de 87 ans



Filion, André
Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 4 juillet 1998
Décédé le 21 janvier 2019
à l'âge de 71 ans



Lalonde, Jean-Marie
Sergent-détective
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 10 juin 1992
Décédé le 28 novembre 2018
à l'âge de 83 ans



Leduc, Roméo
Agent
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 3 février 1985
Décédé le 26 janvier 2019
à l'âge de 85 ans



Lefebvre, Paul
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 5 janvier 1990
Décédé le 24 janvier 2019
à l'âge de 79 ans



Lessard, Roger
Agent
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 15 décembre 1982
Décédé le 31 octobre 2018
à l'âge de 91 ans



Pouchet, Lucien
Agent
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 24 avril 1979
Décédé le 19 décembre 2018
à l'âge de 84 ans



Masson, Pierre
Agent
Embauché le 5 avril 1962
Retraité le 1er novembre 1992
Décédé le 19 janvier 2019
à l'âge de 82 ans

ERRATUM



Bisson, André
Dans la dernière publication, nous avons commis une erreur dans la photo de M. André Bisson. Voici donc la correction. Nous nous excusons auprès des familles concernées.



Mc Carragher, Connell
Sergent
Embauché le 10 septembre 1956
Retraité le 3 septembre 1992
Décédé le 15 janvier 2019
à l'âge de 83 ans



Delisle, Robert
Dans la publication de l'été 2018, nous avons commis une erreur dans la photo de M. Robert Delisle, décédé le 14 janvier 2018. Voici donc la correction. Toutes nos excuses auprès des familles concernées.



Mercier, Serge
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 8 juillet 1997
Décédé le 8 décembre 2018
à l'âge de 72 ans



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski, débutant le mardi 8 janvier 2019.

Inscription en ligne

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas, à l'onglet « Inscription » Complétez, soumettez et envoyez le paiement à l'adresse indiquée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier : 514 244-9917** ou **Daniel Moisan : 514 235-1099**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.
- Prix de présence !

Tous les prix sont disponibles sur le site internet

www.skifppm.com



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Mot de la présidente

J'aimerais tout d'abord remercier les membres du conseil d'administration de leur appui pour ma nomination à la présidence de l'APPR. Il s'agit là d'une marque de confiance que je tenterai d'honorer dans mes actions, au cours des prochaines années.

Je tiens également à remercier tous mes prédécesseurs qui ont occupé le poste de président ou tout autre poste à la direction de l'APPRM. Vous y avez mis tout votre cœur et toutes vos énergies pour qu'aujourd'hui cette belle association soit en excellente santé et puisse continuer de servir ses membres en leur offrant de belles activités de qualité, et ce, à des prix abordables.

En 2019, plusieurs défis se présentent à l'Association, mais le plus significatif est sans aucun doute celui de faire participer davantage les jeunes retraité(e)s aux activités. Les statistiques de l'ABR sont très révélatrices. Quatre-vingts pour cent des policiers masculins retravaillent après leur carrière au SPVM, alors que ce pourcentage diminue à 5 % seulement chez les policières. Nonobstant ces chiffres, il faut mettre des moyens en place afin d'assurer la pérennité de l'APPR.

Par ailleurs, l'intérêt de nos membres, une complicité avec nos organismes et un climat harmonieux et productif au sein du Conseil sont mes priorités au quotidien.

L'intérêt des membres, c'est le fondement même de mon implication personnelle. C'est ce qui m'anime, ce qui m'habite et au final, ce qui oriente mes décisions.

Aussi, j'éprouve beaucoup de fierté quand je pense à nos organismes, soit notre Fraternité, notre ABR, notre Caisse, notre Club de plein air, notre Symphonie Vocale, notre Coop et notre Musée de la Police. Leur présence et leur collaboration aux activités de l'APPR me ravit à chaque fois.

Finalement, ce climat harmonieux et productif, déjà existant au sein du Conseil, nous permet de nous réaliser et de démontrer notre potentiel tant à la préparation d'activités qu'aux activités mêmes.

Voir au loin, travailler sur les solutions, croire que tout est possible et vouloir le meilleur de ce qui est réalisable sont toutes des idées qui nous maintiennent dans le positivisme et nous motivent à poursuivre la mission de nos prédécesseurs qui est maintenant la nôtre. Et, soyez assurés, chers membres, que tous mes efforts seront déployés en ce sens.

Pour terminer, je vous invite à consulter notre site internet régulièrement pour les mises à jour concernant nos activités et à participer en grand nombre. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous!

Je demeure disponible,

Dominique Boucher, présidente



Votre chroniqueur **Joël Savard**,
représentant des membres honoraires

Les membres du conseil d'administration de l'APPR

En tant que représentant des membres actifs (honoraires), je siège au conseil d'administration de l'APPR depuis 12 ans. Que de discussions et de réévaluations au fil de ces années! Il ne faut pas oublier que mes confrères retraités sont avant tout des policiers, et une police, c'est une méchante mère. Ce que j'ai surtout vu, c'est une multitude de réalisations qui nous permettent à tous de nous retrouver à travers des activités les plus variées. Les membres de l'APPR sont tissés serré et nous avons la chance de perpétuer cette valeur grâce au travail dévoué de mes confrères du conseil d'administration.

Au cours des prochaines éditions de *La Flûte*, je mettrai individuellement en lumière mes collègues. Aujourd'hui, plaçons le projecteur sur Claudette Boileau.

Claudette représente les veuves (conjoints survivants). Elle-même veuve de Jacques Boileau, elle est membre du conseil depuis 8 ans. Comme les autres membres de l'équipe, elle participe à la bonne marche de plusieurs activités, mais la première chose que l'on remarque chez Claudette, c'est son humanisme.



Claudette Boileau

Claudette est la plus âgée d'une famille de 10 enfants - elle est une grande sœur. Depuis toujours, elle prend soin des autres et s'assure que personne ne soit dans l'isolement. Combien de fois a-t-elle partagé des moments avec une telle ou encore accompagné d'autres veuves à l'hôpital.

Claudette est beaucoup plus qu'une petite boîte de sucre à la crème offerte à chacun de ses collègues. Elle est aussi notre grande sœur. Discrète, peu d'entre nous savent qu'elle a fait carrière en électronique, comme technicienne. Au début, en tant que réparatrice, pour ensuite devenir superviseure. Elle a connu tout ce qui a existé entre les téléviseurs à lampe et la fibre optique.

Des valeurs profondes, une expérience riche et un cœur sensible aux autres, voilà notre Claudette.

Messe de Noël au 480 : un Noël en famille 2.0

Nous sommes le 24, le 24 décembre, et pas n'importe lequel et surtout pas n'importe où. Je vous invite à repenser à vos souvenirs de jeune enfant dans votre village ou votre paroisse. Nos mères avaient cuisiné toute la journée. De mon côté, mes deux parents cuisinaient – oui la cuisine était la passion de mon père. Ça mettait ma mère en grogne puisqu'elle n'était pas reine dans ce royaume.

Bon d'accord, je reviens à Noël. Dans la maison, flottaient de savoureuses odeurs, mais aussi une véritable fébrilité. Nous attendions le coup de départ. Les policiers savent à quel point c'est grisant d'attendre le GO. Nous la connaissons bien cette fébrilité. Le Go, quand on est jeune, c'est la fin de la messe de minuit qui se tenait en vérité à 8h, mais c'était impossible de vraiment apprécier le début des festivités sans s'être d'abord rassemblé avec

la famille et les voisins pour la messe de minuit. On retrouvait les Lachance, les Roy, les Leclerc et l'autre famille Savard avec qui nous n'étions nullement parents. Tout le village y était et c'était l'immense plaisir de retrouver notre monde avant de se rassembler en famille pour célébrer chacun notre Noël.

Depuis plusieurs années, je vis un peu la même chose. Car oui, au 480 Gilford, à chaque 24 décembre, je vis une messe de Noël de village, le village de la police de Montréal. La Symphonie vocale nous présente ses talents, l'aumônier, lui, nous présente ses réflexions et ses prières. Comme avant, nous avons préparé le repas à la maison et la fin de la messe sonne le coup d'envoi. Pour ceux qui ne sont pas à la hâte, l'APPR, qui a tout organisé, sert un buffet et du vin, histoire de se souhaiter un joyeux Noël. Le tout offert par vos associations (Fraternité, Caisse, ABR, Coop et l'APPR).

Bien entendu, il est trop tard pour vous souhaiter un joyeux Noël, mais je vous souhaite plusieurs joyeux Noëls 2.0.

Participation à l'Opération Nez rouge 2018

Cette année, Nez rouge a sollicité la participation de nos membres policiers et policières retraités à la soirée corporative du 7 décembre dernier. Et à cette fin, nous avons publié l'invitation sur le site web de l'APPR. Merci à tous nos membres retraités et membres du conseil de l'APPRM qui ont répondu présent à cette soirée. Serons-nous encore plus nombreux en 2019 ?

QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS? QUE FONT-ILS?



Notre ami Jacques Charbonneau a réussi un trou d'un coup, le 4 septembre dernier, au Centre de golf de Lanaudière, sur le parcours rouge (normale 3) de 132 verges. Ses amis Jacques Tessier, Pierre Tessier et René Marcotte ont été des témoins chanceux de ce grand moment.

À La Tuque, au Club de plein air des policiers et policières de Montréal, notre ami Yves Brien a marché quelques kilomètres sous une pluie torrentielle parce qu'il n'a pas réussi à démarrer son VTT (4 roues).....le lendemain matin, un bon samaritain l'a fait démarrer en criant ciseau... pas drôle les pitons...!!!!!!

La Floride demeure une destination très populaire auprès de nos retraités et encore une fois cette année plusieurs membres de l'APPR sont à la plage ou sur un parcours de golf et beaucoup d'entre eux participent chaque année au Tournoi de golf en Floride ainsi qu'au pique-nique annuel. L'APPR est fière d'apporter son soutien et d'être présente à ces événements.

Que dire de notre ami Jean Riopel, qui se porte toujours volontaire lors des activités comme vous avez pu le constater!? Et bien, il s'avère qu'il a démontré ses talents de danseur lors de l'activité buffet et spectacle au Casino de Montréal du 27 septembre dernier. Le groupe musical a sollicité les personnes dans la salle et Jean est rapidement monté sur scène pour offrir une petite prestation de danse avec le groupe. Jean, ne lâche surtout pas!!!



76^e contingent de 1969 **Rencontre du 2 au 5 juillet 2019**

Anciens du 76^e contingent, vous êtes conviés à souligner notre 1/2 siècle 1969-2019 (pas croyable) d'entrée dans la police!

Les 2, 3, 4 et 5 juillet 2019 dans la belle région des Laurentides
Hôtel Estérel Resort
Pour infos et réservations: Jean-Claude Dubuc au 450 653-4828
courriel: dubuc_jean-claude@videotron.ca

N'hésitez pas à nous informer de vos activités, réalisations ou moments cocasses, ils pourraient bien se retrouver dans nos futures publications!

Sortie Casino du 27 septembre 2018

Toujours autant apprécié par nos membres, l'activité fût encore une fois très convoitée et appréciée avec 200 participants! Que dire de plus! C'est une de nos activités les plus populaires.

Méchoui

En 2018, le méchoui s'est tenu Chez Constantin à Saint-Eustache et 302 participants y ont pris part. Ils ont grandement apprécié leur journée et le repas.



Coloris d'automne (Train Orford)

Une superbe journée, une belle ballade en train accompagné d'un bon repas et plus de 110 participants qui ont pu apprécier la beauté de l'automne le 9 octobre dernier. Le comité organisateur était très heureux de ce beau succès de participation, puisque nous avons reçu plus de demandes d'inscription que le nombre de places disponibles.



Le sourire des organisateurs et membres du conseil présents en dit long sur le succès de cette journée!

Bal annuel

Le bal annuel de l'APPR est l'événement le plus prestigieux de la saison. C'est aussi le moment de rendre hommage à nos membres retraités ou aux conjoints survivants ayant atteint l'âge vénérable de 80 ans durant l'année. Nous remercions nos fêtés qui ont accepté notre invitation et avons une pensée spéciale pour ceux et celles qui n'ont pu se joindre à nous pour des raisons de santé ou de mobilité. Cette belle soirée du 19 octobre a réuni plus de 500 personnes. Le groupe « The Showmen » était présent pour faire danser nos invités et animer la soirée.

De plus, c'était l'occasion de souligner la retraite d'Angèle Richer qui a traité vos demandes pendant plus de 24 ans. Bonne retraite Angèle, nous savons que tu as plusieurs projets et voyages qui t'attendent. Fini le levé à 4 h du matin. C'était aussi le moment idéal pour vous présenter Brigitte qui assure la relève depuis septembre dernier. Parmi nos invités présents, nous avons remercié notre ami Marcel Crevier, ex-vice-président pour son dévouement pendant ses 23 années envers les membres de l'Association. Très impliqué, Marcel a relevé beaucoup de défis pendant toutes ces années. Il était présent et offrait du soutien à ceux qui en avaient besoin. Merci Marcel!



Nos fêtés



Les membres du conseil présents



Je vous suis très reconnaissante pour ce que vous avez fait pour mes 80 ans. Quelle belle soirée! Je n'en ai vécu aucune de la sorte. Je me suis amusée, régalée et j'ai rencontré de bonnes personnes. Une chose est sûre, je n'oublierai jamais. Mes sincères remerciements.

Réjeanne Boisvert
(conjointe survivante) ainsi que
mon fils Mario.

Les activités de l'APPR à venir!

Soirée des Fêtes

Toute une ambiance à la soirée des fêtes de l'APPR!!! Le père Noël, toujours très généreux avec ses 65 cadeaux, a même dansé sur une musique de Noël, au grand plaisir des dames qui ont ensuite voulu se faire photographier avec lui. D'ailleurs, vous pourrez apprécier vous-même la prestation de notre père Noël sur le site de l'APPR. Également, le DJ a chanté plusieurs belles chansons, ce qui a fait danser les membres toute la soirée. Merci aux trois organisateurs: Denis Monet, Alain Boyer et Jean Riopel. Il est à noter que les organisateurs étaient en toquéto (smoking), arborant un beau chapeau melon ainsi qu'un superbe nœud papillon or, pour cette belle soirée des Fêtes!



Buffet-spectacle Casino de Montréal

Titre: Bécaud/Aznavor

- > **Quand:** Jeudi 28 mars 2019
- > **Lieu:** Casino de Montréal
- > **Prix:** 35 \$ / membre
50 \$ /non-membre

Vente en cours, vérifier la disponibilité des billets.

Partie de cartes annuelle

(activité très conviviale)

- > **Quand:** Mardi 12 mars 2019,
dès 9 h 30
- > **Lieu:** Base militaire
de Longue-Pointe
6560 Hochelaga, Montréal
- > **Prix:** 15 \$ / membre
20 \$ / non-membre

En vente maintenant

Cabane à sucre

- > **Quand:** Jeudi 11 avril 2019
- > **Lieu:** Chez Constantin
1054 boulevard Arthur-Sauvé,
St-Eustache, QC J7R 4K3
- > **Prix:** 15 \$/ membre
20 \$/ non-membre
(informez-vous de
la tarification pour enfant)

En vente maintenant

Les activités de l'APPR à venir !

Buffet-spectacle Casino de Montréal

- > **Titre :** Reno-L'Essentiel
- > **Quand :** Jeudi 23 mai 2019
- > **Lieu :** Casino de Montréal
- > **Prix :** 35 \$ / membre
50 \$ / non-membre

Soirée homard

- > **Quand :** Samedi 1^{er} juin 2019
- > **Lieu :** Chez Lalande
862 montée Laurin,
St-Eustache

Surveillez notre site internet pour les détails.

Pétanque

- > **Quand :** Jeudi 6 juin
au jeudi 29 août 2019
- > **Lieu :** Parc Pierre-Bédard
à Montréal

Début des inscriptions le 19 mars 2019
Informez-vous !

Séjour Niagara

- > **Quand :** Du dimanche 6
au mercredi 9 octobre 2019

Départ en autocar des Galeries d'Anjou.

Contactez-nous pour tous les détails
ou consultez notre site internet.

En vente présentement. Informez-vous !

Théâtre d'été

- Pièce : **BROUE**
(nouvelle distribution)
- > **Quand :** Samedi 8 juin 2019
- > **Lieu :** Théâtre du
Vieux-Terrebonne
- Prix : 35 \$ / membre
45 \$ / non-membre

Pièce seulement

En vente à compter du 9 avril 2019.

Tournoi de golf de l'APPR

42^e édition - FORMULE VÉGAS

- > **Quand :** Mardi 18 juin 2019
- > **Lieu :** Club de golf La Madeleine
- Prix : 125 \$ / membre

En vente à compter du 30 avril 2019.

Séjour à Philadelphie

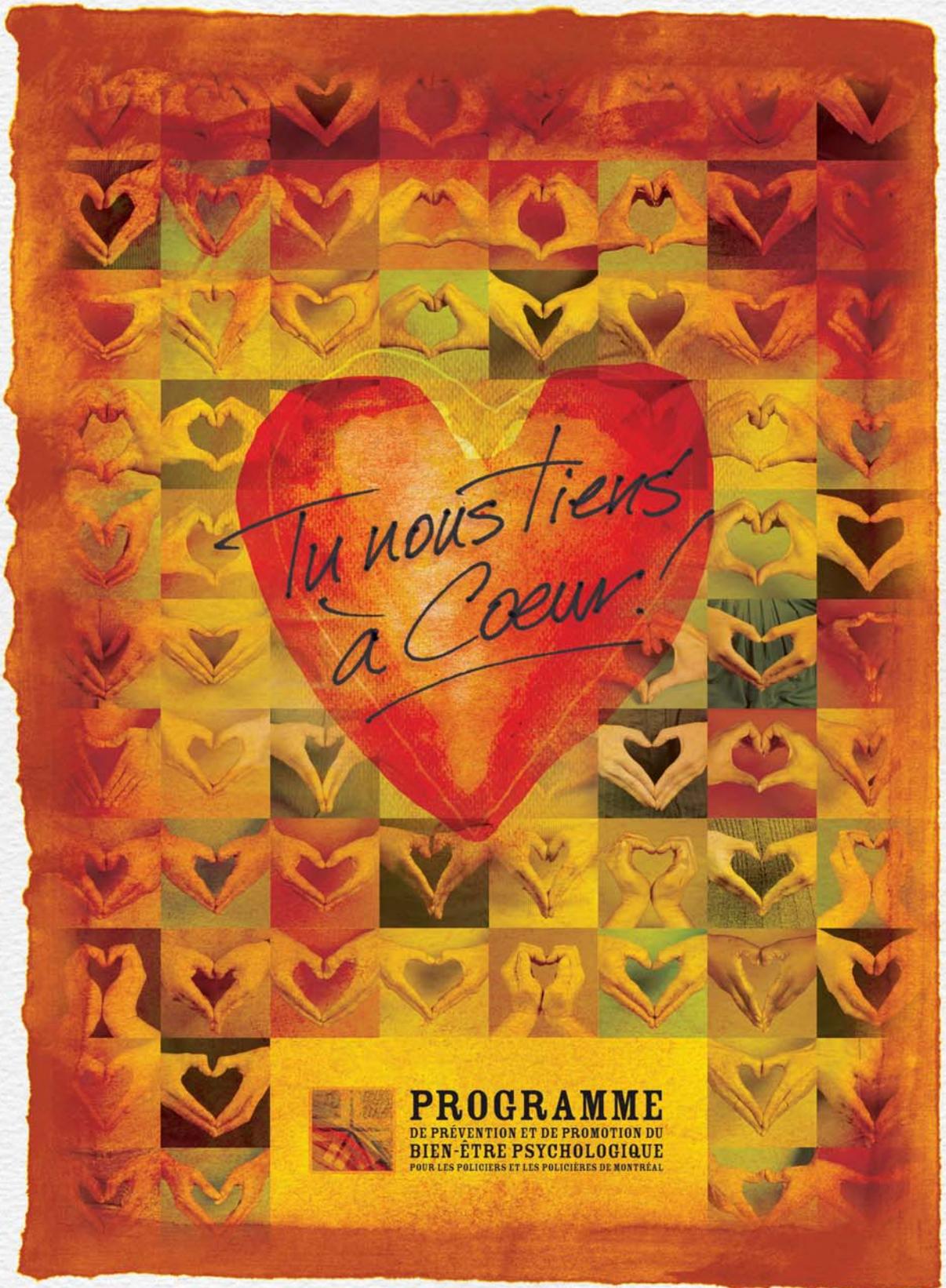
- Quand :** Du jeudi 18
au dimanche 21 juillet 2019

Départ en autocar des Galeries d'Anjou

Contactez-nous pour tous les détails
ou consultez notre site internet.

En vente présentement. Informez-vous !

Encore plus à venir !



*Tu nous tiens
à Coeur!*



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLIÈRES DE MONTRÉAL



belairdirect.
auto et habitation - groupes

CONCOURS

ALLO LES RÉNOS



Imaginez une pièce de votre maison, exactement à votre goût. Ça vous dit?

**Courez la chance de gagner
l'un des deux prix d'une valeur de 5 000 \$!**

COMMENT PARTICIPER

Étant donné que votre organisation est déjà membre du programme pour les groupes de **belairdirect**, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour vous inscrire au concours.

OFFRES EXCLUSIVES

Mais ce n'est pas tout! En tant que membre, vous pouvez également obtenir un **rabais préférentiel** sur une assurance auto et habitation et profiter gratuitement de l'**assistance belairdirect**.

Participez au concours dès maintenant à
belairdirect.com/allolesrenos

Bonne chance!

*Le concours se déroule du 23 avril 2018 au 31 mars 2019. Le tirage aura lieu le 22 avril 2019. Chaque prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 5 000 \$.
Le concours s'adresse aux résidents du Québec membres d'un groupe admissible seulement. Consultez les règlements complets du concours ici.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent à toutes nos offres. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis.
© La Compagnie d'assurance Belair inc., 2018. Tous droits réservés.